



SUSPENSION ALLOCATION JEUNE ENFANT + RSA APRES INTERVENTION DE MON EX

Par **NANOU93**, le **28/02/2020** à **17:25**

Mon ex continue depuis 4 ans sa vengeance il n'a pas cessé de vouloir me détruire il est intervenu auprès de la caf avec des photos,

et tous mes droits ont été suspendus le RSA et l'allocation jeune enfant, je me suis déplacée mes versements sont interrompus depuis novembre 2019 j'ai enterré mon fils en décembre j'ai demandé si on pouvait me rétablir mes droits mais rien. pouvez vous me dire si la démarche de mon ex est autorisée par la CNIL et surtout si la caf a le droit de suspendre aussi l'allocation jeune enfant ma fille aura trois ans au mois avril 2020 merci de votre retour

Par **youris**, le **28/02/2020** à **17:31**

bonjour,

pour quelle raison, la CAF a-t-elle suspendu vos allocations ?

quels sont les arguments donnés par votre ex à la CAF pour cette suspension de vos droits ?

avez-vous fraudé pour percevoir indument ces aides sociales ?

toute personne peut signaler à la CAF quand elle a connaissance qu'un allocataire fraude.

vous pouvez saisir le médiateur de votre CAF.

salutations